

# Compte rendu du Conseil d'administration du 23 11 21

**Ouverture de séance : 18h05**

**26 VOTANTS**

Accueil, tour de table des nouveaux membres.

Désignation du secrétaire de séance : Mme MONTUZET, Secrétaire intendance.

**Ordre du jour :**

1. Approbation procès verbal Conseil d'Administration du 28/09/2021
2. Approbation du règlement intérieur
3. Simplification du fonctionnement du CA (décret)
4. Installation des instances pour 2021-2022
5. Décisions budgétaires modificatives
6. Admissions en nonvaleur
7. Tarification de la restauration scolaire pour information
8. Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation de marchés à incidence financière et pour la signature de contrats
9. Budget 2022
10. Tarifs dégradations
11. Dons
12. Situation sanitaire : point sur la situation
13. Voyages
14. Conventions diverses
15. Projets pédagogiques : financement du Conseil Départemental
16. Prévision d'effectifs pour 2022-2023
17. Restructuration : point sur la situation
18. Questions diverses.

*Documents joints :*

- *Courrier de Madame La Rectrice sur le simplification du fonctionnement du CA*
- *Règlement intérieur du CA*
- *Instances 2022*
- *Budget 2022*

**1. Approbation du PV du CA du 28/09/2021**

**VOTE: 26 pour - 0 abstention - 0 contre**

## 2. Simplification du fonctionnement du Conseil d'Administration

Suite au décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020, Madame RONNE, Principale, informe l'assemblée de la suppression de la commission permanente pour cette année scolaire 2021 / 2022. Toutefois, elle indique qu'en cas de besoin il sera possible de créer des groupes de travail.

VOTE:25 pour - 1 abstention - 0 contre

## 3. Approbation du règlement intérieur

Madame RONNE reprend les différents points du règlement intérieur du conseil d'administration.

VOTE:26 pour - 0 abstention - 0 contre

## 4. Installation des instances

Monsieur LAVIGNE, Principal Adjoint, présente les différentes instances du collège.

### Conseil de discipline (membres élus uniquement)


Le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions prévues par la réglementation en vigueur et inscrites dans le règlement intérieur de l'établissement public local d'enseignement (EPL).

Rappels :

- les punitions ne relèvent pas du conseil de discipline ; ☒
- la politique de prévention est à dissocier de la convocation de conseils de discipline : cette politique est élaborée et définie dans le cadre du projet d'établissement. Les modalités de sa mise en œuvre sont inscrites au règlement intérieur. Les punitions, les sanctions, le rôle et la composition de la commission éducative ainsi que la possibilité de recourir à des mesures de responsabilisation y sont précisés.
- Les représentants des personnels sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives. Cette élection s'effectue au scrutin proportionnel au plus fort reste.
- Le représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service, est élu au scrutin uninominal à un tour par et parmi les membres titulaires et suppléants de ce collège.
- Les représentants des parents d'élèves sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'administration au scrutin proportionnel au plus fort reste.
- Les représentants des élèves collégiens sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'administration au scrutin proportionnel au plus fort reste.

### Commission éducative (membres élus uniquement)

La commission éducative est obligatoirement constituée dans chaque établissement. Elle est réunie en tant que de besoin selon les modalités prévues par le conseil d'administration de l'établissement scolaire. Ses travaux ne sont pas un préalable à l'engagement d'une procédure disciplinaire. Sa réunion permet de croiser les regards et les compétences, notamment celles des personnels de santé et sociaux de l'établissement.

« Au moins un parent d'élève élu et au moins un représentant élu des personnels dont au moins un professeur » au  par cas

### Commission hygiène et sécurité

Dans les établissements ayant des sections techniques et/ou professionnelles, la mise en place chaque année d'une commission d'hygiène et de sécurité est obligatoire. Pour tous les autres établissements, collèges et lycées, la même mise en place est préconisée.

Sa composition est fixée par décret, complétée par une circulaire. C'est le premier conseil d'administration de l'année dans l'établissement qui en fixe les membres.

Ses compétences s'étendent à tout ce qui a trait à la sécurité et à l'hygiène, comme les plans de sécurité, le programme de prévention des risques, le suivi des registres, l'actualisation du DUERP...

Des membres de la commission sont présents lors des visites de contrôle réglementaire et lors des visites de la commission d'accessibilité

### Conseil de vie collégienne

L'esprit de cette instance (Le Conseil de Vie Collégienne – CVC) est de rendre les collégiens acteurs de la vie de leur établissement, d'être force de proposition dans un cadre que chaque établissement définit. Il est composé de représentants des élèves, d'au moins deux représentants des personnels dont un personnel enseignant et d'au moins un représentant des parents d'élèves.

### Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESC organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Il peut comprendre :

- des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives ;
- des personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement ;
- des représentants de la commune et de la collectivité de rattachement au sein de ce conseil ;
- des représentants des partenaires institutionnels (police, gendarmerie, service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et associatifs) et un ou plusieurs représentants de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale.

### Commission Restauration

Se réunit 2 fois par trimestre : analyse les menus passés, établit les menus à venir, propose des animations ou des actions de sensibilisation (recyclage, lutte contre le gaspillage alimentaire).

Ouverte aux parents, personnels et élèves volontaires, même non élus.

### Conseil pédagogique

Le conseil pédagogique est une instance de concertation qui permet la coordination des enseignements et des activités scolaires comme par exemple les dispositifs d'aide, la notation et l'évaluation, les expérimentations, etc.

#### **5. Décision budgétaire modificative pour information**

##### **DBM n° 7**

Ouverture de crédits sur AP Projet Fondation Casino pour 3 333 euros

##### **Décision budgétaire modificative pour vote**

##### **DBM n° 8**

Prélèvement de 12 700 € sur le service SRH :

- 5 000 € sur ANV (admissions en non valeur)
- 1 400 € sur huissier
- 6 300 € sur denrées alimentaires

VOTE : 26 pour - 0 abstention - 0 contre

#### **6. Admission en non valeur**

Madame LEMERCIER, Adjoint Gestionnaire, rappelle que ces admissions en non valeur consistent à épurer les dettes de débiteurs reconnus insolvable par l'huissier.

Le montant total est de 5 013.11 €. Cette somme concerne 16 familles pour 24 élèves.

Ces créances s'étalent pour la plupart de 2011 à 2019 (41 créances). 5 seulement concernent 2020 et 2021.

Le nouvel agent comptable, Mme Schaalsouhaite épurer les anciennes dettes en se rapprochant de l'huissier. Elle confie dorénavant les nouveaux dossiers à un autre huissier plus réactif.

Nous évitons de mettre les personnes à l'huissier sauf cas manifeste de mauvaise volonté. En effet, lorsque les familles sont insolvable, les frais d'huissier sont à payer sur les crédits de l'Établissement et les créances sur des admissions en non valeur, sur nos crédits également. Nous préférons utiliser les crédits d'État du fonds social qui nécessitent un dossier préalable ou l'accord du Chef d'Établissement

VOTE : 26 pour – 0 Abstention – 0 contre

## 7. Tarification de la restauration scolaire pour information

Augmentations d'un centime par repas sur les forfaits 4 jours et 5 jours qui passent respectivement à 2.93 € et 2.73 €.

Tarif individuel toujours à 3.60 € pour les élèves externes ou les demi pensionnaires 4 jours qui doivent exceptionnellement déjeuner le mercredi.

Tarif commensaux : Maintien des tarifs : 3.09 €, 4.99 €, 6.24 € selon l'indice.

Hôtes exceptionnels : 8.20 €

Madame RONNE rappelle que le coût réel d'un repas est de 8 € par usager. La différence entre le prix payé et le coût réel est prise en charge par le Conseil Départemental.

## 8. Délégation du CA au Chef d'Etablissement pour la passation de marchés à incidence financière et pour la signature de contrat

VOTE : 26 pour – 0 Abstention – 0 contre

## 9. Budget 2022

### RAPPORT DU CHEF D'ETABLISSEMENT

L'élaboration du budget constitue une opération majeure dans la vie d'établissement.

Les prévisions budgétaires sont présentées pour l'année 2022 à l'aide d'un document Excel qui permet d'avoir une approche compréhensible par tous les membres Conseil d'Administration.

Le budget a été adressé à chacun des membres du conseil d'administration, le mardi 16 novembre.

La structure du budget du collège Toulouse Lautrec se compose d'une seule section de fonctionnement qui comprend trois services généraux et deux services spéciaux.

#### Les services généraux :

Avant d'aborder le service AP (activités pédagogiques), l'attention des membres du conseil d'administration est attirée sur la diminution de 2.78 % de la dotation globale de fonctionnement et d'équipement allouée par le Conseil Départemental de la Gironde au profit de l'Etablissement. En 2021, la hausse était de 1.17 %, en 2020 de 1.76 %, en 2019 de 6.3 %, et l'année précédente en stagnation (-0.8%).

Le montant de la dotation globale passe donc de 151 590 € en 2021 à 147 375 € en 2022. L'augmentation de la contribution numérique qui s'élève à 24 € par élève contre 12 € l'année précédente explique cette baisse. Le Conseil Départemental poursuit en effet la mise en œuvre du Plan Numérique Collège dont nous bénéficions dorénavant : reprise de la téléphonie, maintenance informatique et accès au réseau départemental. Nos frais téléphoniques sont en nette diminution malgré un contrat de location avec orange lease (standard) qui ne pourra être rompu qu'en août 2023.

La prestation P2 du contrat de Performance Énergétique couvre l'entretien courant et curatif, la conduite, la surveillance des installations et le contrôle légionnelle réglementaire. Cette année le montant du P2 s'élève à 10 498 € contre 18 713 € en 2021.

Le calcul de la DGF se fait sur une part pédagogique (dotation par élèves, dotation segpa, une contribution numérique et une dotation pour les Ulis), une part solidarité (dotation sur la sociologie, nombre de boursiers, de classes défavorisées, un forfait accès aux équipements EPS – nul pour nous puisque livraison d'un gymnase, une part patrimoine (entretien, chauffage, conduite des installations techniques et financement des EPI et vêtements de travail).

### Service général : AP (activités pédagogiques)

S'agissant de ce service, la part de la dotation de fonctionnement et d'équipement affectée est d'un montant de : 61 923 € contre 62 438.71 € en 2021 (diminution de 0.83 %), soit, 42.02 % du montant total contre 41.18 % en 2021. Une partie d'un montant de 6 923 € est dédiée à la participation de l'Etablissement aux voyages.

Concernant la dotation spécifique allouée par le conseil départemental dans le cadre des appels à projets, il a été accordé 2 450 € contre 11 000 € en 2021 et 6 300 € en 2020. D'autres actions sont prises en charges directement par le Conseil Départemental, en partie ou en totalité, comme Billets courant vert, eau et homme en SVT (75 % du coût total, soit 3362 €) ainsi que collègue au cinéma (1.80 € par élève et par séance). Le soutien financier du Conseil Départemental est complété par des crédits de l'Etablissement à hauteur de 4 208.05 € contre 2 887.76 € en 2021.

N'omettons pas également de préciser ici les aides diverses et variées de la ville de Langon : mise à notre disposition des installations sportives gratuitement en échange cette année de la mise à disposition gratuite de notre gymnase à deux associations (hand-ball et gym volontaire).

Parmi les autres prévisions de recettes figurent le produit de la vente des objets confectionnés par les élèves de la SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté), les crédits globalisés de l'Etat, la taxe d'apprentissage et les contributions financières du foyer et de l'association sportive et des familles concernées par les voyages scolaires prévus en 2022, à Bombannes, Paris et en Espagne. Le voyage envisagé en Irlande ne pourra pas avoir lieu. Les prix des vols ont subi une grosse augmentation.

En matière de dépenses, sont prévus les crédits regroupés par pôles pédagogiques, afin d'encourager les projets communs et inter disciplinaires et le développement des cultures scientifique, technique, artistique et culturelle au profit du plus grand nombre d'élèves.

Les crédits pédagogiques concernant la section Ulis ainsi que le PSC ont également des crédits à part.

### Service général VE (vie de l'élève)

Parmi la reconduction des dispositifs déjà prévus les années antérieures, il en est qui relèvent de l'Etat : fonds sociaux (10 000 €, reliquat évalué de 2021), et d'autres de la collectivité territoriale de rattachement : l'aide à la demi-pension pour les boursiers taux 3 (gratuité) et taux 2 (repas à 1 €), la commission d'accès à la demi-pension attribuée sur proposition en supplément du fonds social.

Le département verse également directement des bourses aux taux 1 (70€), taux 2 (80 €), taux 3 (100 €) et 90 € aux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> segpa. Ces sommes ne sont pas retracées sur notre budget.

Le domaine AED retrace la masse salariale des AED (à la demande du Rectorat). Les opérations sont pour ordre et n'ont pas d'incidence (recettes = dépenses). Elle est estimée à 250 000euros. Les assistants d'éducation sont au nombre de 3 à 50 %, 4 à 75 %, et 3 à 100 %.

L'autre recette est une subvention du département pour couvrir les frais de l'enseignant référent handicap.

### Service général ALO (administratif et logistique)

S'agissant de ce service, la part de la dotation de fonctionnement et d'équipement affectée est d'un montant de : 85 452 € contre 89 151.29 € en 2021, soit 57.98 % du montant total contre 58.82 % en 2021. La diminution du montant des factures de téléphonie contrebalance cette perte.

Les autres recettes sont la dotation spéciale de maintenance : 16 567 € contre 13 254 € en 2021 (diminution liée au covid) et 16 567€ en 2020 et les autres recettes diverses (dégradations, etc...).

Le volume des crédits ouverts afin de faire face aux dépenses de viabilisation est diminué : 32500 € contre 33 500 € en 2021 et 42 601 € en 2020.

Le coût énergétique de la structure est toujours difficile à appréhender, compte tenu des diverses variables, dont celles liées au déroulement des travaux de restructuration et la présence de locaux modulaires jusqu'en février, chauffés et climatisés électriquement. Cependant, une nette diminution devrait apparaître. Les nouveaux locaux seront mieux isolés et le puits canadien devrait nous apporter une nette diminution des factures énergétiques, jusqu'à 20 %, ainsi qu'une solution de ventilation l'été.

La viabilisation représente 38.03 % de la dotation de fonctionnement du service ALO contre 37.57 % en 2021 et 41,94 % en 2020.

Les autres charges générales liées à la vie de l'Etablissement (carburant, fournitures, téléphone, assurance, etc) sont détaillées dans le domaine logistique. Les produits d'entretien sont en augmentation. Cette augmentation est liée au contexte épidémique.

En matière d'entretien, il est pris en charge la totalité des contrats autorisés antérieurement et auxquels l'établissement est lié. Ils sont pris en charge par la dotation spécifique de maintenance versée par le Conseil Départemental.

S'agissant du domaine «CUI», il retrace sans incidence sur notre budget le paiement de deux contrats au service entretien.

Mme Lemerrier attire ensuite l'attention des membres du conseil d'administration sur le montant des amortissements apparaissant dans le domaine des opérations spécifiques OP SPE. Cette opération répond à un double objectif : obtenir une plus grande sincérité du compte de résultat et des coûts et enregistrer la diminution du patrimoine de l'établissement.

#### Les services spéciaux (au nombre de 2)

Dans le cadre du premier concernant les **bourses nationales (service spécial BN)** l'Etablissement compte 191 boursiers contre 185 en 2021, 189 en 2020 et 163 en 2019 (soit 24.60 % de l'effectif comme en 2021 et 26,18 % en 2020 et 22 % en 2019).

Le montant des bourses se répartit ainsi :

- 87 bénéficient du taux 1 (soit 105 €), contre 83 en 2021 (105 €).
- 44 bénéficient du taux 2 (soit 294 €), contre 44 en 2021 (294 €).
- 60 bénéficient du taux 3 (soit 459 €), contre 58 en 2021 (459 €).

Enfin, dans le cadre du dernier **service spécial SRH (service restauration et hébergement)**, il est prévu en matière de recettes, les données budgétaires suivantes :

- 289 551.24 € correspondant aux versements des familles dont les enfants sont demi- pensionnaires et aux tickets des élèves externes
- 7 595.47 € provenant des hébergements des commensaux
- 250.00 € au titre des recettes diverses (dégradations)
- 5 250 € pour la DSM 2022 contre 4 200 € en 2021 (moins-value calculée suite à la période de confinement)
- 4 616.46 € Déchetterie.

Il est déduit des tarifs d'hébergement, le reversement au Conseil Départemental de la Gironde qui s'élève à 29 % contre 26 % en 2021. Ce taux de reversement est calculé selon nos réserves du SRH en quinzaine. Il sert à financer les équipements de cuisine dans les collèges du département. Nous n'avons pas effectué d'achats importants l'année dernière car les équipements sont neufs depuis février 2021 et les fonds de réserve ont augmenté.

Le budget concernant l'achat de denrées s'élève à 167 000 €.

Les autres dépenses concernent l'entretien, dont le logiciel de restauration (746.86 €), les fournitures, l'équipement, les frais d'huissiers, les admissions en non valeur et la viabilisation.

En résumé, le budget de l'exercice 2022 se répartit comme suit :

#### **En dépenses :**

- Service AP (activités pédagogiques)	128 825.57 €
- Service ALO (administration et logistique)	148 917.00 €
- Service VE (vie de l'élève)	263 313.18 €

Le montant total des dépenses prévues dans le cadre des services généraux s'élève donc à 541 055.75 € contre 568 980.90 € en 2021, 582 975.35 € en 2020 et 548 619.29 € en 2019. La différence vient principalement des voyages et des activités pédagogiques en diminution (le voyage en Irlande n'aura pas lieu) ainsi que de la diminution de la dotation globale de financement et de la subvention de la prestation P2 du contrat de Performance Energétique.

- Service BN (bourses nationales) 48 500.00 €
- Service SRH (restauration hébergement) 307 263.17 €

Le montant des ouvertures de crédits des services spéciaux s'élève donc à 355 763.17 € contre 350 268.59 € en 2021, 346 184.58 € en 2020 et 336 378.51 € en 2019. La différence vient d'un nombre supérieur de demi-pensionnaires.

La section des opérations en capital n'étant pas pourvue, la totalité des dépenses prévues dans le cadre de la seule section de fonctionnement est donc de 896 818. 92 € contre 919 249. 49 € en 2021, 929 159.93 € en 2020 et 884 997.80 € en 2019.

#### En recettes :

- Service AP (activités pédagogiques) 128 825.57 €
- Service ALO (administration et logistique) 148 917.00 €
- Service VE (vie de l'élève) 263 313.18 €

Le montant total des prévisions de recettes dans le cadre des services généraux s'élève donc à 541 055.75 € contre 568 980.90 € en 2021, 573 975.35 € en 2020 et 538 619.29 € en 2019.

- Service BN (bourses nationales) 48 500.00 €
- Service SRH (restauration hébergement) 307 263.17 €

Le montant total des prévisions de recettes des services spéciaux s'élève donc à 355 763.17 € contre 350 268.59 € en 2021, 346 184.58 € en 2020 et 336 378.51 € en 2019.

La totalité des recettes prévues dans le cadre de la section de fonctionnement est donc de 896 818.92 € contre 919 249.49 € en 2021, 920 159.93 € en 2020 et 874 997.80 € en 2019.

Comme aucune opération en capital n'est prévue au niveau du budget initial, ce dernier, tel qu'il est présenté aux membres du conseil d'administration, s'élève en dépenses à 896 818.92 € et en recettes à 896 818.92 €. Le budget est donc présenté en équilibre.

Concernant la masse salariale des personnels dont les employeurs sont l'EPLÉ et l'Etat, elle s'élève à 4 576 953.73 € pour 74.95 ETPT (emploi temps plein travaillé).

Elle se décompose comme suit :

- Fonctions éducatives (8.34 ETPT) : 230 447.11 €
- Fonctions d'enseignement et de formation (55.44 ETPT) : 3 586 566.17 €
- Fonctions d'éducation, santé et social (3.69 ETPT) : 234 395.29 €
- Fonctions de direction et d'administration (7,47 ETPT) : 525 545.17 €

S'agissant de la masse salariale des personnels ATTEE (adjoints techniques territoriaux exerçant en établissement), elle est de 604 475.17 €.

Elle se répartit ainsi :

- Fonctions restauration et hébergement (4 ETPT)
- Fonctions accueil, entretien et maintenance (11 ETPT)
- 

Le coût total de la masse salariale, toutes catégories de personnels confondus est donc de 5 181 428.90 €.

Madame RONNE remercie Madame LEMERCIER pour le travail fourni et la présentation de ce budget.

Monsieur GLEIZE remercie à son tour l'équipe de gestion pour l'aide apportée aux familles pour l'accompagnement à remplir les dossiers de bourses de collège et pour les multiples appels téléphoniques afin de proposer l'aide des fonds sociaux.

#### **10. Tarifs dégradations**

Perte manuel : 20 euros

Perte carnet de liaison : 2 euros

Toute autre dégradation (vitre cassée, etc..) sera facturée au coût du montant de la facture.

VOTE : 26 pour – 0 Abstention – 0 contre

#### **11. DONNS**

Don du foyer pour le **voyage à Paris** : acceptation d'un don du foyer pour **300 euros**.

VOTE : 26 pour – 0 Abstention – 0 contre

Don du foyer pour le **voyage en Espagne** : acceptation d'un don du foyer pour **800 euros**.

VOTE : 26 pour – 0 Abstention – 0 contre

Don du foyer pour le **voyage à Bombannes** : acceptation d'un don du foyer pour **500 euros**.

VOTE : 26 pour – 0 Abstention – 0 contre

Don de l'association sportive pour le **voyage à Bombannes** : acceptation d'un don de l'association sportive pour un montant de **658 euros**.

VOTE : 26 pour – 0 Abstention – 0 contre

#### **12. Situation sanitaire : point sur la situation**

Madame RONNE informe les membres du Conseil d'Administration que le protocole de Niveau 2 est de nouveau applicable dans l'ensemble des établissements scolaires du territoire le lundi 15 novembre 2021. Nous constatons une augmentation des cas positifs au sein du collège depuis la rentrée des vacances de Toussaint (4 cas) et nous avons pour la première fois 3 élèves qui ont été cas contacts dans l'établissement.

Madame RONNE annonce que le voyage en Irlande est annulé et reporté. En effet, les vols sont restreints et les tarifs très élevés. Si le voyage avait été organisé la participation des familles aurait été supérieure à 750 € pour une semaine.

Les représentants parents d'élèves souhaiteraient que les élèves puissent tous partir au moins une fois durant leur scolarité. Madame RONNE indique qu'on ne peut pas promettre un voyage à tous les élèves au vu de l'effectif du collège. Elle rappelle également que les voyages s'inscrivent dans des projets pédagogiques soutenus par les professeurs.



### Voyage à Bombannes du 9 au 13 mai 2022

Madame Chanteloube (régisseur)

Dépenses		Recettes	
Transports	837,00 €	Participation des familles :	
		335 x 48	16 080,00
Hébergement : UCPA	18 072,36 €		
		Don Foyer	500,00
		Don Association Sportive	658,00
		Part Etablissement	
		Participation accompagnateurs :	1 671,36
Total	18 909,36 €		18 909,36

48 élèves et 5 accompagnateurs

Le financement suivant est proposé (assurance comprise) :

- 335 € par famille
- 500 € au titre de l'aide financière provenant du foyer socio éducatif du collège, en destination des élèves
- 658 € au titre de la contribution allouée par l'association sportive, en destination des élèves
- 1 671.36 € part accompagnateurs.

Pour les familles en difficulté, le fonds social peut être sollicité.

**VOTE : 26 pour – 0 Abstention – 0 contre**

### Voyage en Espagne du 11 au 14 avril 2022

Mme Piccolo (régisseur)

Dépenses		Recettes	
Voyage pension complète	18 820,80 €	Participation des familles :	
		377 x 45	16 965,00
Diverses dépenses	100,00 €		
		Don Foyer	800,00
		Part accompagnateurs :	1 155,80
		Part Etablissement	
Total	18 920,80 €		18 920,80

45 élèves et 3 accompagnateurs

Le financement suivant est proposé (assurance comprise) :

- 377 € par famille
- 800 € au titre de l'aide financière provenant du foyer socio éducatif du collège, en destination des élèves
- 1 155.80 € part accompagnateurs.

Pour les familles en difficulté, le fonds social peut être sollicité.

**VOTE : 26 pour – 0 Abstention – 0 contre**

## Voyage à Paris du 13 au 15 avril 2022

### Madame Sans (régisseur)

Dépenses		Recettes	
Transports	2 780,00 €	Participation des familles :	
		190x27	5 130,00
Hébergement	3 799,50 €		
Taxe séjour		Don Foyer	600,00
		Subvention CD	1 500,00
Repas			
Théâtre Huchette	840,00 €	Part accompagnateurs :	714,50
Mémorial Shoah	75,00 €	Part Etablissement	
Divers dépenses (dont goûter)	350,00 €		
Quai Branly	70,00 €		
Ravivage de la flamme Arc de triomphe	30,00 €		
Métro			
Total	7 944,50 €		7 944,50

27 élèves et 3 accompagnateurs

Le financement suivant est proposé (assurance comprise) :

- 190 € par famille
- 600 € au titre de l'aide financière provenant du foyer socio éducatif du collège, en destination des élèves
- 1 500 € au titre du Conseil Départemental sur l'actions « Et si Paris disparaissait »
- 714.50 € part accompagnateurs.

Pour les familles en difficulté, le fonds social peut être sollicité

**VOTE : 26 pour – 0 Abstention – 0 contre**

### 13. Conventions diverses

Chante école – Club d'aviron – Jeunes en librairie – Prêt de matériel à titre gracieux avec la mairie (7 barrières et 1 isoloir) – Fédération départementale de pêche et protection aquatique 33 (action billet courant vert) – Compagnie le Glob « Dis humain crois-tu que tout est permis ? » - Convention d'utilisation des sites sportifs de la commune de Langon 2021/2022 – Convention de mise à disposition et règlement d'utilisation de la SAE de la halle de Durros.

**VOTE : 26 pour – 0 Abstention – 0 contre**

### 14. Projets pédagogiques

Les projets soutenus par le Conseil Départemental sont les suivants :

- Vie sexuelle et affective
  - A vos marques, Prév' Santé ! : Bougeons pour la solidarité et la santé : 300 € - Action en cours avec une aide cette année de 1200 €
  - Billet courant vert : Eau et Homme
  - Collège au cinéma
  - Percussions/MAO : 1 300 €
  - Ma cantine responsable : Je mange donc je trie
  - Programme Iddac : Dis, c'est quoi l'amour ? : 400 €
  - Programme Iddac : S'aventurer sur les planches : Little nemo, de la BD au théâtre : 450 €
  - Projet de citoyenneté active : Et si Paris disparaissait, que préserver. Reliquat de cette année : 1500 €
- Le montant total de l'aide pour cette année s'élève à : 2 450 €.

L'année dernière l'aide était de 11 000 €. Certaines actions sont prises en charges directement par le Conseil Départemental, en partie ou en totalité et n'apparaissent pas dans la somme annoncée : Billets courant vert, eau et homme en SVT (75 % du coût total, soit 3362 €) ainsi que collège au cinéma (1.80 € par élève et par séance).

## 15. Prévisions d'effectifs pour 2022 / 2023

Madame RONNE et Monsieur LAVIGNE font savoir que la rentrée 2022 / 2023 se prépare dès maintenant. Monsieur LAVIGNE présente la prévision des effectifs en précisant que ces chiffres ne sont pas encore validés par la DSDEN :

Divisions	Prévision du nombre d'élèves	Nombre de divisions
6 <sup>ème</sup> générales	200 élèves Suite à un redécoupage de la carte scolaire, les communes de Budos et Léogeats seront rattachées au collège Toulouse Lautrec.	8 divisions au lieu de 7
5 <sup>ème</sup> générales	174 élèves	6 divisions
4 <sup>ème</sup> générales	175 élèves	6 divisions
3 <sup>ème</sup> générales	168 élèves	6 divisions au lieu de 5
6 <sup>ème</sup> SEGPA		1 division
5 <sup>ème</sup> SEGPA		2 divisions
4 <sup>ème</sup> SEGPA		2 divisions
3 <sup>ème</sup> SEGPA		2 divisions

Pour la rentrée de septembre 2022, nous tablons sur environ un effectif de 811 élèves et 2 classes supplémentaires.

## 16. Restructuration : point sur la situation

Madame RONNE informe que le déménagement de l'administration et de la salle des professeurs aura lieu durant les vacances de Noël 2021. Elle rappelle que tous les cartons qui seront livrés le 8 décembre devront être faits avant les vacances. Tout ce qui ne sera pas en carton sera jeté car les modulaires vont être immédiatement enlevés afin de poursuivre les travaux. Les ateliers de la SEGPA et la vie scolaire déménageront durant les vacances de février 2022.

Madame RONNE indique également que nous avons reçu une facture de 8 000 € de dégradations des modulaires mis à disposition pour les classes. Cette facture a été prise en charge intégralement par le Conseil Départemental. Toutefois, ce dossier va être repris car des photos avaient été prises à la livraison des modulaires. Il va falloir comparer ces photos afin d'être sûr du bien fondé de cette facture très élevée.

Monsieur GLEIZE, Président du Conseil Départemental, remercie toutes les équipes du collège pour les échanges aussi bien avec le conseil départemental que les entreprises intervenant sur le chantier. Monsieur GLEIZE demande également si les personnels territoriaux ont eu un retour quant aux remarques qu'ils avaient formulées concernant la cellule de refroidissement et les containers ? Les agents indiquent que Monsieur PETILLON est venu à leur rencontre et que leurs demandes sont en cours de commande.

Monsieur GLEIZE demande également aux professeurs d'EPS s'ils sont contents de leur nouveau gymnase. Monsieur GROLEAU répond par l'affirmative en expliquant qu'il est très agréable de travailler dans ces conditions.

Madame LEMERCIER, Adjoint Gestionnaire, donne quelques précisions sur la mise en place des cartes TurboSelf. Nous constatons une plus grande fluidité et un gain de temps au niveau du passage au self. Toutefois, nous avons environ une quarantaine de cartes oubliées chaque jours et quelques élèves ont déjà perdu leur carte.

## 17. Questions diverses

### ➤ Mise en place de l'activité UNSS

Monsieur GROLEAU annonce que les activités UNSS sur la pause méridienne ont débuté. Les élèves peuvent pratiquer de la danse, des sports de raquettes, de l'escalade et des sports collectifs. Il rappelle que la cotisation à l'UNSS s'élève à 25.00 €.

Monsieur GROLEAU annonce qu'à l'initiative du Conseil Départemental nos élèves de 5<sup>e</sup> ont passé des tests pour évaluer leur forme physique après les confinements. Nos élèves ont obtenu des scores au dessus de la moyenne indiquant que dans la majorité des cas, ils ont su se maintenir en forme. Une 2<sup>ème</sup> session aura lieu pour ces élèves en 4<sup>ème</sup> afin de comparer les résultats.

### ➤ Bilan que les évaluations de 6<sup>ème</sup>

Monsieur LAVIGNE fait le bilan de ces évaluations et indique que le collège a eu de bons résultats et que chaque famille a eu un retour de cette évaluation.

### ➤ Mise en place des devoirs faits

Monsieur LAVIGNE informe que cette année ce dispositif est obligatoire pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> trimestre. Il y a donc en ce début d'année 222 élèves inscrits (98 filles et 124 garçons). Ils rappelle que ces élèves sont encadrés par 16 professeurs et 1 assistante pédagogique.

### ➤ Soutien en maths 3<sup>ème</sup>

Monsieur LAVIGNE annonce qu'une enveloppe d'heures de cours supplémentaires a été donnée par le Rectorat pour les élèves du cycle 4 pour les aider à mieux réussir à leur entrée au Lycée.

## QUESTIONS DES PARENTS :

### CLIMAT SCOLAIRE :

*Madame RONNE reconnaît que des actes graves se sont déroulés au sein du collège. Nous avons eu des réponses fermes en réunissant des conseils de discipline et les élèves concernés ont été exclus définitivement. Madame RONNE indique que certains élèves ont été éloignés trop longtemps éloignés du collège et des règles qui y sont appliquées et qu'ils n'ont pas les codes du vivre ensemble. A ce jour, 20 élèves n'ont toujours pas fait leur rentrée. 26 signalements ont été faits auprès des services académiques pour absentéisme. Madame RONNE informe que pour faire face à ces situations, le collège a été volontaire pour la mise en place du programme PHARE de lutte contre le harcèlement. Les élèves ont participé à la journée de lutte contre le harcèlement le 18/11, il participeront ensuite au concours national « Non au harcèlement ainsi qu'à la journée Cyber Safe prévue en janvier.*

*Le programme Phare prévoit également la mise en place pour tous les personnels d'un protocole de gestion des conflits : détecter et diagnostiquer les situations. Dans le cadre de ce programme des élèves ambassadeurs seront formés et des ateliers seront mis en place pour les parents. L'ensemble de ces actions est à mener sur 2 années.*

### UTILISATION DES CASIERS :

Madame ANTOINE, Conseillère Principale d'Education, indique que les casiers ont été mis à la disposition des élèves de 6<sup>ème</sup>. Il est vrai que certains élèves arrivent à ouvrir les casiers. Une vigilance accrue est exercée. Madame ANTOINE informe que le bloc de casiers situé à la sortie du restaurant scolaire devrait être déplacé afin de faciliter le travail de surveillance des Assistants d'Education.

### ECLAIRAGE PUBLIC DEVANT LE COLLEGE :

Madame RONNE informe que le collège a contacté la mairie de Langon qui nous a orientés vers la société Colas. Cette dernière sous-traite ces travaux et il n'y aura pas de solution provisoire. L'éclairage ne serait pas installé avant les vacances de Noël.

## Fin de séance à 20h30

Le secrétaire de séance :

A-C. MONTUZET



La Principale

V. RONNE

